

Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur :

<http://www.icann.org/en/minutes/rationale-economic-studies-21mar11-en.pdf>

JUSTIFICATION POUR LA DÉCISION DU CONSEIL SUR LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ASSOCIÉES AVEC LE PROGRAMME DE NOUVEAUX gTLD

Résumé

L'ICANN a été créé pour favoriser le choix des utilisateurs, la confiance des consommateurs et la concurrence dans le marché du système de nom de domaine (DNS), comme récemment réaffirmé dans l'affirmation d'engagements. Après la création de la concurrence à l'égard des registrars d'Internet, que l'ICANN a accompli peu de temps après qu'il avait été formé en 1998, l'ICANN a tourné son attention vers la création de la concurrence à l'égard des registres d'Internet et, en particulier, permettent la création de nouveaux domaines de premier niveau (TLD). Les premiers efforts de l'ICANN à cet égard ont été la preuve de concept d'un nombre limité de nouveaux TLD génériques (gTLD) en 2000, suivi par l'addition d'un nombre limité de TLD sponsorisés en 2004-05. Ces additions modestes à la racine ont démontré que des TLD supplémentaires pourraient être ajoutées sans nuire à la sécurité et la stabilité du système de noms de domaine.

Le CA de l'ICANN a ensuite porté son attention sur les possibles extensions TLD supplémentaires, et le CA a demandé une orientation du GNSO. En août 2007, le GNSO a publié un long rapport, à la suite d'un processus extensif d'élaboration des politiques, dans lequel le GNSO recommandait que l'ICANN permette une expansion considérable du nombre de nouveaux gTLD.

Après la publication du rapport du GNSO, l'ICANN a commandé plusieurs études économiques pour élaborer des procédures de mise en œuvre sur un certain nombre de questions, y compris si les gTLD supplémentaires créeraient une concurrence au niveau du registre, si les nouveaux gTLD devraient avoir des plafonds de prix et s'il devrait y avoir des restrictions sur la participation croisée du registre-registrar. L'ICANN voyait les études économiques comme réponse aux questions de la communauté (y compris la NTIA) sur la façon dont on devrait comprendre et équilibrer les coûts et les avantages du programme des nouveaux gTLD.

En fin de compte, l'ICANN a obtenu des rapports de plusieurs économistes, y compris certains des plus grands économistes du monde entier qui se spécialisent dans les questions de concurrence. Ces économistes étaient en général favorables à une approche ouverte dans laquelle les nouveaux gTLD continueraient d'être ajoutés à la racine, sous réserve de restrictions appropriées pour remédier des problèmes de marque et d'autres de concurrence que l'ICANN a inclus dans le Guide gTLD. Ces études ont grandement amélioré la compréhension de l'ICANN du marché. En outre, les études ont précisé que les économistes n'avaient pas prévu que les coûts pouvant être associés à de nouveaux gTLD l'emporteraient sur les avantages globaux de leur introduction, et ont déterminé que ceci était trop difficile à prévoir.

L'ICANN fonctionne sur le principe de base sur lequel le droit de la concurrence dans le monde entier est basé, qui est que la concurrence accrue est presque toujours utile pour stimuler l'innovation et les avantages des consommateurs. Les études que l'ICANN avait commandées n'ont pas démontré le contraire.

Par conséquent, le CA de l'ICANN a conclu qu'il n'existe aucune base économique qui justifierait l'arrêt de la poursuite du programme des nouveaux gTLD et aucune autre analyse économique ne se révélera d'être plus clair à cet égard que celles qui ont déjà été menées.

En outre, le Conseil a déterminé que les nombreuses études économiques ont suffisamment identifié les principales questions qui exigent des garanties dans le guide de candidature, et qu'il est maintenant la responsabilité de la communauté et du CA de finaliser les règles appropriées qui permettront de maximiser les avantages et réduire les coûts potentiels.

I. Histoire

L'énoncé de mission de l'ICANN et l'un de ses principes fondateurs est promouvoir le choix des utilisateurs, la confiance des consommateurs et la concurrence. L'ICANN a créé une concurrence importante au niveau du registrar, ce qui a entraîné d'énormes avantages pour les consommateurs, y compris des prix très bas pour le deuxième niveau de noms de domaine et une innovation considérable dans la communauté registrar. Cependant, jusqu'à présent l'ICANN n'a pas permis une véritable concurrence au niveau du registre.

Le Conseil de l'ICANN s'engage à prendre des décisions basées sur une investigation objective solide et sur des analyses d'experts et l'ICANN a déclaré, dans l'affirmation d'engagements, qu'il continuera à évaluer et à analyser les effets économiques du programme des nouveaux gTLD.

Le Conseil a donc commandé plusieurs études économiques pour informer sa prise de décision sur le programme des nouveaux gTLD. Cette section contient un bref historique des mesures importantes prises par l'ICANN pour examiner des questions économiques liées au programme gTLD.

En décembre 2005, le GNSO a entamé un processus rigoureux de développement politique afin de déterminer si (et les circonstances dans lesquelles) les nouveaux gTLD seraient ajoutés. Un large consensus a été atteint dans les délibérations de la communauté sur le fait que les nouveaux gTLD devraient être ajoutés à la racine, afin de stimuler davantage la concurrence et pour de nombreuses autres raisons.

En octobre 2006, sans rapport avec la proposition visant à élaborer de nouveaux gTLD, au cours d'une réunion extraordinaire téléphonique de la Commission, le CA a adopté une résolution qui a demandé que le président de l'ICANN commande une étude indépendante par un cabinet d'un conseil économique de bonne réputation ou d'une organisation, à fournir des conclusions sur les questions économiques relatives au marché d'enregistrement de domaine. <https://community.icann.org/display/tap/2006-10-18+-+Review+of+.BIZ%2C+.INFO+and+.ORG>; <http://www.icann.org/en/minutes/minutes->

[18oct06.htm](#). La demande du CA pour cette étude n'avait rien à voir avec la politique prévue pour les nouveaux gTLD, dont le Conseil n'avait pas encore donné suite, étant donné que le rapport du GNSO n'avait pas été achevé.

Suite à cette réunion du CA de 2006, l'ICANN a commandé CRA International (CRAI) d'effectuer une étude économique. (Pour plus d'informations sur CRAI, voir <http://www.crai.com>.) Au moment où CRAI a commencé son étude, cependant, plusieurs autres questions économiques importantes ont surgi en liaison avec le développement continu du programme des nouveaux gTLD. En conséquence, le personnel de l'ICANN a demandé CRAI de se concentrer sur ces questions en particulier, y compris les questions liées à la participation commune des registres et des registrars.

En août 2007, le GNSO a publié son rapport final concernant l'introduction de nouveaux gTLD. <http://gns0.icann.org/issues/new-gtlds/pdp-dec05-fr-parta-08aug07.htm>.

En juin 2008, le CA de l'ICANN a approuvé la mise en œuvre du programme de nouveaux gTLD. <http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-26jun08.htm>.

En octobre 2008, CRAI a publié son rapport. <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/crai-report-24oct08-en.pdf>.

Après que CRAI avait publié son rapport d'octobre 2008, plusieurs membres de la communauté de l'ICANN ont demandé que l'ICANN commande des études économiques traitant spécifiquement les éventuelles conséquences économiques de nouveaux gTLD. Bien que ce n'était pas l'objet de la résolution du Conseil en octobre 2006, certains commentateurs ont fait valoir que l'ICANN ne devrait pas procéder à de nouveaux gTLD jusqu'à ce que le CA ait reçu les résultats de l'étude qu'il avait demandée en 2006. En conséquence, l'ICANN a engagé les services de l'économiste Dennis Carlton, qui avait récemment servi en tant qu'économiste en chef de la Division Antitrust au Ministère de la Justice américain. Le professeur Carlton est l'un des plus grands experts en économie au monde, il est basé à l'Université de Chicago et il est membre de l'entreprise de consultation hautement considérée Compass Lexecon.

En mars 2009, le professeur Carlton a publié son premier rapport, qui déclare que l'ICANN l'avait engagé d'analyser dans une perspective économique l'introduction anticipée de l'ICANN de nouveaux domaines génériques de noms de domaine de premier niveau (gTLD), et d'identifier et traiter les avantages et les coûts associés à la proposition de l'ICANN. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/prelim-report-consumer-welfare-04mar09-en.pdf>.

Toujours en mars 2009, le professeur Carlton a publié un deuxième rapport, qui traite spécifiquement la question si les nouveaux gTLD devraient avoir des plafonds de prix. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/prelim-report-registry-price-caps-04mar09-en.pdf>.

En avril 2009, Michael Kende a soumis à l'ICANN un rapport intitulé «Évaluation des rapports préliminaires sur la concurrence et les prix», préparé pour AT&T. Le rapport du Dr. Kende commente la communication du professeur Carlton de mars 2009.

En juin 2009, le professeur Carlton a soumis un rapport répondant à l'évaluation des rapports préliminaires sur la concurrence et les prix d'avril 2009 de Michael Kende. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/carlton-re-kende-assessment-05jun09-en.pdf>.

Toujours en juin 2009, le professeur Carlton a publié son quatrième et dernier rapport, intitulé Rapport de Dennis Carlton sur le mécanisme d'introduction des nouveaux gTLD proposé par l'ICANN. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/carlton-re-proposed-mechanism-05jun09-en.pdf>.

Le 30 septembre 2009, l'ICANN s'est engagé (par le biais de son affirmation d'engagements avec le ministère américain du Commerce) de continuer à analyser les effets de nouveaux gTLD dans le délai d'une année de leur introduction. <http://www.icann.org/en/documents/affirmation-of-commitments-30sep09-en.htm>.

En automne 2009, l'ICANN a engagé les services des économistes très respectés, le professeur Michael Katz de l'Université de Californie Berkeley et le professeur Greg Rosston de l'Université Stanford, de mener encore plus loin l'analyse économique.

Le 16 juin 2010, les professeurs Michael Katz et Greg Rosston ont publié leur premier rapport. <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/economic-analysis-of-new-gtlds-16jun10-en.pdf>.

Le 3 décembre 2010, les professeurs Michael Katz et Greg Rosston ont publié leur deuxième rapport. <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/economic-analysis-of-new-gtlds-16jun10-en.pdf>.

II. Les principales questions abordées dans les études économiques

A. Rapport CRAI d'octobre 2008

Le rapport de CRAI se concentre sur les questions économiques liées au programme de nouveaux gTLD, y compris les questions liées à la participation commune des registres et registrars. <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/crai-report-24oct08-en.pdf>.

B. Rapport de mars 2009 du professeur Mars Carlton sur le bien-être des consommateurs

Le premier rapport du professeur Carlton déclare que l'ICANN l'avait engagé pour analyser dans une perspective économique l'introduction anticipée de nouveaux noms de domaine génériques de niveau (gTLD) de l'ICANN, et d'identifier et traiter les avantages et les coûts associés à la proposition de l'ICANN. <http://www.icann.org/en/topics/new->

[gtlds/prelim-report-consumer-welfare-04mar09-en.pdf](http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/prelim-report-consumer-welfare-04mar09-en.pdf). Professeur Carlton est parvenu à trois conclusions principales:

- Le cadre proposé par l'ICANN pour l'introduction de nouveaux TLD est susceptible d'améliorer le bien-être des consommateurs en facilitant l'entrée et la création d'une nouvelle concurrence pour les gTLD majeurs tels que .com, .net et .org. Voir rapport de Carlton de mars 2009 sur le bien-être des consommateurs, page 2.
- Dans la mesure où l'introduction de nouveaux gTLD soulève des problèmes de propriété intellectuelle, elles peuvent être traitées par les mécanismes juridiques existants et de procédures conçues de manière appropriée de l'ICANN pour la protection de la propriété intellectuelle. Il ne serait pas raisonnable, d'un point de vue économique, de bloquer l'entrée des gTLD pour anticiper des éventuelles préoccupations de marque. . . . Les effets négatifs probables qu'une telle stratégie pourrait avoir sur le bien-être des consommateurs seraient probablement plus grands que tout danger potentiel, surtout comme les mesures appropriées peuvent être prises si nécessaire pour répondre aux préoccupations concernant les droits de propriété intellectuelle. Voir rapport de Carlton de mars 2009 sur le bien-être des consommateurs, page 3.
- Même si les nouveaux gTLD ne concurrencent pas avec .com et les autres TLD majeurs pour les registrants existants, il est probable que les consommateurs seraient néanmoins capables de tirer des avantages importants de nouveaux TLD génériques en raison d'une concurrence accrue pour les nouveaux inscrits et un avantage d'innovation qui serait susceptible d'être favorisée par l'entrée. Voir rapport de Carlton de mars 2009 sur le bien-être des consommateurs, page 4.

C. Rapport de mars 2009 du professeur Mars Carlton sur le plafonnement des prix

Toujours en mars 2009, le professeur Carlton a publié un deuxième rapport, qui traite spécifiquement la question si les nouveaux gTLD devraient avoir des plafonds de prix. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/prelim-report-registry-price-caps-04mar09-en.pdf>. Sa réponse était négative:

- Je conclus que le plafonnement des prix ou des plafonds sur les prix facturés par les opérateurs de nouveaux gTLD sont inutiles pour s'assurer des avantages concurrentiels de la procédure proposée pour l'introduction de nouveaux gTLD. Je conclus en outre que l'imposition de plafonds de prix sur les registres pour les nouveaux gTLD pourraient faire obstacle au développement et à l'acceptation du marché de nouveaux gTLD, en limitant la souplesse de tarification des participants à la fourniture de nouveaux services de registre, sans générer d'importants avantages aux titulaires des nouveaux gTLD. Voir rapport de Carlton de mars 2009 sur le plafonnement des prix, page 2-3.

D. L'évaluation de Michael Kende des rapports préliminaires sur la concurrence et les prix

En avril 2009 Michael Kende a communiqué son "évaluation des rapports préliminaires sur la concurrence et les prix" (<http://forum.icann.org/lists/competition->

[pricing-prelim/pdfo06MgHdyxb.pdf](#)), qui a été soumis à l'ICANN pour le compte d'AT & T. Bien que le CA n'a pas commandé le rapport Kende, le Conseil a reçu une copie du rapport, qu'il a examiné ensemble avec la réponse du professeur Carlton.

Le rapport Kende a commenté les communications du professeur Carlton de mars 2009 qui évaluaient l'impact possible sur le bien-être du consommateur du cadre proposé par l'ICANN en matière d'autorisation des nouveaux gTLD et le rôle approprié des plafonds de prix pour les services fournis par les nouveaux gTLD. M. Kende était de l'avis que:

- [Qu'il n'existe aucune preuve du type de concurrence bénéfique que le cadre proposé pour les gTLD est censé apporter selon le professeur Carlton. Voir rapport Kende, page 11.
- L'étude économique demandée par le conseil d'administration en 2006 [...] avait montré la voie vers une approche appropriée et avisée de l'ICANN, qui répondait aux questions soulevées par le professeur Carlton dans ses deux études préliminaires. Voir rapport Kende, page 19.
- Les nouveaux gTLD induiront des coûts pour les détenteurs de marques commerciales en exigeant des enregistrements défensifs et que les rapports de mars 2009 du professeur Carlton ...ne prenaient pas en compte l'état et la satisfaction présents des détenteurs de marques commerciales envers les garanties de sécurité actuelles... Voir rapport Kende, page 11.
- Des plafonds de prix pour les nouveaux gTLD seraient les bienvenues en raison de la ...possibilité que les registres puissent [fixer des prix] visant les clients procédant à des enregistrements défensifs, qui pourraient être moins sensibles aux tarifs. Voir rapport Kende, page 19. L'absence de plafonds de prix pour les nouveaux gTLD pourrait entraîner l'élimination des plafonds de prix pour les registres existants. Voir rapport Kende, page 13.

Professor Carlton a répondu au document du Dr. Kende (<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/carlton-re-kende-assessment-05jun09-en.pdf>) avec les points suivants:

- L'affirmation du docteur Kende selon laquelle l'étude autorisée par le conseil d'administration de l'ICANN en 2006, qui proposait d'analyser l'étendue du marché des services d'enregistrement, est nécessaire pour évaluer les bénéfices que les consommateurs pourraient tirer du cadre proposé par l'ICANN pour l'introduction des nouveaux gTLD n'a aucun fondement. Même si le .com (ou, dans ce contexte, tout autre TLD) domine le marché d'aujourd'hui, de nouveaux gTLD pourraient renforcer le bien-être des consommateurs en créant de nouveaux produits, en favorisant l'innovation et en encourageant la concurrence avec le .com et autres TLD. Autrement dit, l'entrée d'un nouveau gTLD peut être souhaitable même si le gTLD n'empiète en rien sur la part de marché détenue par le .com. Voir document de réponse de Carlton, page 3.
- En admettant que les problèmes de confusion du consommateur et d'enregistrements défensifs doivent être étudiés, rien ne vient étayer la conclusion du docteur Kende selon

laquelle la limitation de l'entrée des nouveaux gTLD est la meilleure solution pour réduire ces coûts. Des mécanismes alternatifs existent et d'autres sont à l'étude auprès de l'ICANN pour protéger les détenteurs de marques commerciales, tout en préservant les avantages pro-concurrentiels de l'entrée. Voir document de réponse de Carlton, page 3.

- Le docteur Kende surévalue les coûts associés à la proposition de l'ICANN pour les gTLD. Il définit les «enregistrements défensifs» comme ceux qui dirigent le trafic vers d'autres sites, mais cette définition ne fait pas la distinction entre les enregistrements productifs qui attirent et maintiennent le trafic et ceux qui sont mis en œuvre uniquement pour protéger les marques. Voir document de réponse de Carlton, page 3.
- [L]a conclusion du docteur Kende comme quoi l'absence de plafonds de prix pour les nouveaux gTLD entraînera l'élimination des plafonds de prix pour les TLD existants n'a aucun fondement. Voir document de réponse de Carlton, page 4.

E. Rapport du professeur Carlton de juin 2009

En juin 2009, le professeur Carlton a publié son quatrième et dernier rapport, intitulé Rapport de Dennis Carlton sur le mécanisme d'introduction des nouveaux gTLD proposé par l'ICANN. <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/carlton-re-proposed-mechanism-05jun09-en.pdf>. Dans ce rapport, le professeur Carlton a répondu à de nombreux commentaires que l'ICANN avait reçus sur ses rapports précédents, en particulier les commentaires des intérêts des marques, qui ont exprimé des préoccupations que le coût de la protection de leurs intérêts devrait permettre de surmonter l'opportunité d'élargir le nombre de gTLD. Professeur Carlton était en désaccord:

- Cette possibilité [de la nécessité d'enregistrements défensifs pour protéger les intérêts des marques], et le préjudice au bien-être des consommateurs qui en résulte, est reconnu par le droit des marques existantes et dans les analyses économiques de la propriété intellectuelle. Mais dans la mesure où l'introduction de nouveaux gTLD soulève des problèmes de propriété intellectuelle, elles peuvent être traitées par les mécanismes de résolution de différends existants et des procédures conçues de manière appropriée de l'ICANN pour la protection de la propriété intellectuelle. Compte tenu de la disponibilité de ces mécanismes alternatifs de résolution de différends concernant les marques, la réparation draconienne de restreindre l'entrée serait susceptible de nuire à la protection du consommateur par rapport à des approches fondées sur ces alternatives. Voir rapport de Carlton de juin 2009, page 4.

Le rapport du professeur Carlton poursuivait:

- Compte tenu de la disponibilité des mécanismes alternatifs pour répondre aux préoccupations concernant la confusion des consommateurs et les enregistrements défensifs qui sont discutés ci-dessous, le plan de l'ICANN en vue d'introduire de nouveaux gTLD semble bénéficier les consommateurs en facilitant l'entrée, qui serait prévu à la fois pour apporter de nouveaux services aux consommateurs et d'atténuer le pouvoir de marché associé avec le .com et d'autres TLDs majeurs outre qu'accroître l'innovation. En conséquence, la proposition par DOJ, NTIA et d'autres de retarder ou même empêcher le

déploiement des nouveaux TLD génériques est de nature incompatible avec les intérêts des consommateurs. Je conclus que les restrictions de sortie ne sont pas nécessaires et que les problèmes motivant ces restrictions peuvent être résolus sans recourir à des restrictions draconiennes à l'entrée, qui, essentiellement, gèleront le nombre de TLD à moins de quinze ans après le premier développement commercial de l'Internet. Voir rapport de Carlton de juin 2009, page 10.

F. Rapports des professeurs Katz et Rosston de juin 2010 et décembre 2010

Les professeurs Michael Katz et Greg Rosston ont publié leur premier rapport en Juin 2010 et leur deuxième rapport en Décembre 2010. <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/economic-analysis-of-new-gtlds-16jun10-en.pdf>; <http://icann.org/en/topics/new-gtlds/phase-two-economic-considerations-03dec10-en.pdf>.

Les études de Katz/Rosston sont des longs rapports qui comprennent des analyses théoriques et empiriques. Ils procèdent à une analyse économique globale du marché, ils examinent des études économiques préalables sur le sujet, ils mènent diverses analyses empiriques et ils proposent une analyse supplémentaire qui pourrait être effectuée une fois les nouveaux gTLD sont introduits. Dans leur deuxième rapport, Katz et Rosston concluent:

- Par définition, un nouveau gTLD sera bénéfique pour la communauté si les avantages supplémentaires générés par l'introduction du gTLD l'emportent sur les coûts supplémentaires qu'elle entraîne. Des avantages supplémentaires font référence aux avantages créés par un nouveau gTLD par rapport à des solutions de rechange. Les études de cas - en particulier .mobi - démontrent que, au moins dans certains cas, il peut y avoir des ressources alternatives viables pour atteindre les objectifs fixés d'une candidature gTLD et, par conséquent, les avantages supplémentaires du nouveau gTLD pourraient être petits. Les études de cas mettent également en évidence le fait que, au moment où une candidature de délégation d'un nouveau gTLD est soumise, l'importance de ces deux avantages et les coûts supplémentaires seront très probablement incertains et varient selon la candidature. Les études de cas montrent également qu'il existe un éventail de processus et de politiques qui peuvent être mis en œuvre pour réduire les coûts liés à l'appropriation illicite de marques et autres droits de propriété intellectuelle. Les leçons de l'expérience avec les différents régimes de protection de la propriété intellectuelle dans les TLD génériques introduits à ce jour peuvent utilement éclairer les décisions futures sur les mécanismes de protection de la propriété intellectuelle. Enfin, le comportement d'inscription que nous avons examiné dans les TLD génériques à base communautaire et le comportement d'inscription par les propriétaires de marques fournissent des informations utiles sur la valeur de nouveaux gTLD et sur la valeur pour les propriétaires de marque de s'enregistrer dans différents TLD. L'existence de suppléants est importante pour l'évaluation des avantages et des coûts. Par exemple, les coûts marginaux de l'appropriation illicite peuvent être inférieurs de ce qu'on croyait au début, car un grand nombre de noms de troisième niveau peut déjà être utilisé pour commettre une appropriation illicite. Les coûts supplémentaires proviennent de la possibilité que les domaines de second niveau ont des effets plus puissants que les domaines de troisième niveau. Voir rapport de Katz/Rosston de décembre 2010, pages 74-75.

En bref, si les professeurs Katz/Rosston notent qu'il y aura, sans aucun doute, certains coûts associés à l'introduction de nouveaux gTLD, il existe une variété de mécanismes qui sont disponibles pour répondre à ces coûts, et on ne peut pas conclure que les coûts des nouveaux gTLD seront, en fait, supérieurs aux avantages incontestables du programme de nouveaux gTLD.

III. Déterminations du CA

Afin d'évaluer si des études économiques supplémentaires étaient encore nécessaires à ce stade, comme demandé par certains membres de la communauté, le CA a examiné les rapports économiques indépendants énumérés ci-dessus et les observations détaillées fournies par la communauté.

A. Les avantages sur la poursuite de l'ouverture de l'espace gTLD ont été abondamment traités.

Les économistes sont en général favorables à une approche ouverte dans laquelle les nouveaux gTLD seraient ajoutés à la racine, sous réserve des restrictions appropriées pour remédier des problèmes de marque et d'autres de concurrence que l'ICANN a désormais inclus dans le Guide gTLD.

Il n'y a pas de soutien économique à la notion que l'ICANN devrait bloquer toutes les nouvelles propositions gTLD ou réaliser une analyse économique de chaque nouveau gTLD proposé afin de déterminer si les avantages théoriques de ce gTLD l'emportent sur les coûts théoriques.

La position par défaut de l'ICANN devrait être de favoriser la concurrence plutôt que d'avoir des règles qui limitent la capacité des gTLD à innover. Le blocage de tous les nouveaux TLD génériques serait contraire au principe économique de base que l'innovation et la concurrence efficace sont bons et qu'elles sont très susceptibles d'entraîner des avantages à long terme pour les consommateurs.

Si les nouveaux gTLD feront concurrence aux .COM n'est pas particulièrement pertinent à la question de savoir si les nouveaux gTLD promouvraient la concurrence dans le marché en général. Conduire des études empiriques sur cette question serait extrêmement difficile, et il semble impossible de conclure que, à moins de quinze ans après l'introduction de l'Internet commercial, l'ICANN devrait prendre la décision de bloquer tous les efforts visant à créer une concurrence au niveau du registre, y compris en ce qui concerne le .COM, en absence de preuve absolue que les avantages associés à ces gTLD ne seraient pas supérieurs à leurs coûts.

En conséquence, le CA de l'ICANN a conclu qu'il n'existe pas de base économique qui justifierait l'arrêt de la poursuite du programme des nouveaux gTLD et aucune autre analyse économique ne se révélerait d'être plus clair à cet égard que celles qui ont déjà été menées.

B. Les trois principales questions économiques qui requièrent l'attention ont été clairement identifiées et discutées, à savoir:

- La participation des registres et des registrars
- La nécessité de plafonds de prix
- Les risques potentiels pour les propriétaires de marques

Le CA croit que l'introduction de règles et de mécanismes de protection détaillés basés sur l'interaction extensive de la communauté dans les versions préliminaires successives du guide de candidature est le moyen le plus approprié pour minimiser les coûts potentiels liés à la mise en œuvre de cette politique et pour optimiser l'utilisation de l'espace de nommage en tant que ressource mondiale commune.

En particulier, dans la mesure où il y a des coûts pour les propriétaires de marques ou d'autres personnes, l'ICANN a travaillé extrêmement dur avec la communauté pour répondre à ces préoccupations. L'ICANN promet à poursuivre cet effort et d'examiner les mécanismes de protection des droits nouvellement mis au point sur une base régulière afin de s'assurer ils travaillent ou, si nécessaire, déterminer quelles révisions sont à apporter pour améliorer ces mécanismes.

En conséquence, à ce stade, et afin de limiter l'opportunité de coûts de nouveaux retards, le CA estime qu'il n'y a aucun avantage à la mise en service de nouvelles études sur ces questions et que des efforts doivent se concentrer maintenant sur la finalisation des mécanismes appropriés, en particulier au cours de la réunion du CA-GAC en février et l'interaction communautaire lors de la réunion de Silicon Valley en mars.

IV. Évaluation de l'impact

A. Y-a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la communauté sur cette décision?

Déterminer que l'ICANN ne commandera plus d'études économiques pour informer la décision finale du Conseil sur la poursuite de nouveaux gTLD aura probablement un impact neutre sur la communauté. Une telle décision informera simplement la communauté que le Conseil ne devrait pas retarder le programme des nouveaux gTLD pour toute autre étude économique commandée par l'ICANN. Une telle décision est susceptible d'être vue positivement par certains dans la communauté, et négativement par certains membres de la communauté. Dans tous les cas, l'équilibre global des coûts et des avantages dans le programme des nouveaux gTLD sera déterminé par la mise en œuvre des règles définitives et les garanties incluses dans le guide du candidat.

B. Y a-t-il des répercussions financières sur l'ICANN, la communauté et/ou le public?

La décision de ne plus commander aucune autre étude économique aura un impact positif sur le budget de fonctionnement et le plan de l'ICANN. Il est désormais prévu que l'ICANN ne dépensera plus de l'argent sur les études économiques avant le lancement du programme

des nouveaux gTLD et que de nouveaux retards du programme de nouveaux gTLD ne seront pas basés sur la nécessité d'achever les études. Il pourrait y avoir un impact financier sur les partisans ou les adversaires du programme de nouveaux gTLD, étant donné qu'aucun des retards supplémentaires ne seront dus à une nouvelle étude économique commandée, mais ces effets ne sont pas connus à ce jour.

C. Sécurité, stabilité et résilience.

La décision de ne plus commander des études économiques n'est pas susceptible d'avoir un impact direct sur la sécurité, la stabilité ou la résilience du DNS.